



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
26 avril 2021

**Séance du 30/04/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le trente avril, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Michel HERNANDEZ

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Véronique NICOLLET

### Délibération n°D\_2021\_032

#### Régie de recettes : fonds de caisse de la régie des fêtes

Monsieur le maire rappelle les délibérations relatives à la création d'une régie des fêtes (D\_2020\_046) et fixant et modifiant les tarifs (D\_2020\_047 et D\_2021\_065).

Il convient de délibérer afin de fixer le montant de l'avance à consentir aux régisseurs (fonds de caisse : 80€) et d'autoriser les régisseurs à se rendre à la trésorerie (ou à la banque postale) afin de récupérer cette avance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le montant du fonds de l'avance à consentir aux régisseurs de la régie des fêtes à 80€
- **AUTORISE** les régisseurs à se rendre à la trésorerie (ou à la banque postale) afin de récupérer cette avance

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

